
Dossier

Avertissement

Sauf mention contraire, les données « France » concernent la France métropolitaine et les départements d'outre-mer hors Mayotte.

Sur les sites Internet de l'Insee (www.insee.fr) et d'Eurostat (<http://epp.eurostat.ec.europa.eu>) pour les données internationales, les chiffres essentiels sont actualisés régulièrement.

Les comparaisons internationales contenues dans cet ouvrage s'appuient sur des données harmonisées publiées par Eurostat, qui peuvent différer des données nationales diffusées par les instituts nationaux de statistique.

Au premier trimestre 2013, le questionnaire de l'enquête Emploi a été rénové. Certaines reformulations du nouveau questionnaire ont modifié la teneur des réponses d'une petite proportion de la population enquêtée. Ceci a eu un impact sur la mesure en niveau des principaux indicateurs sur le marché du travail. L'Insee a publié les principales séries réropolées dans l'*Informations Rapides* de mars 2014 relative aux résultats de l'enquête Emploi au quatrième trimestre 2013. Dans cet ouvrage, les séries portant sur l'activité, l'emploi et le chômage au sens du Bureau international du travail ont été réropolées, ce qui permet des comparaisons avec les années antérieures.

Signes conventionnels utilisés

...	Résultat non disponible
///	Absence de résultat due à la nature des choses
<i>e</i>	Estimation
<i>p</i>	Résultat provisoire
<i>r</i>	Résultat révisé par rapport à l'édition précédente
n.s.	Résultat non significatif
€	Euro
M	Million
Md	Milliard
Réf.	Référence

Le logo @ indique que les données du tableau ou graphique sont mises à jour sur le site www.insee.fr

Les sans-domicile en 2012 : une grande diversité de situations

Françoise Yaouancq et Michel Duée*

En 2012, dans les agglomérations d'au moins 20 000 habitants de France métropolitaine, 81 000 adultes, accompagnés de 31 000 enfants, sont « sans-domicile ». 45 000 adultes sont nés à l'étranger : parmi eux, un tiers, le plus souvent originaires de pays d'Europe centrale ou orientale, ne parlent pas le français. Les sans-domicile présentent des profils assez différents selon qu'ils sont nés en France ou non. Ainsi, les femmes et plus généralement les familles sont plus nombreuses parmi les sans-domicile nés à l'étranger. En outre, ces derniers sont fortement implantés dans l'agglomération parisienne. L'offre d'hébergement des sans-domicile dépend de leurs caractéristiques et situations personnelles et familiales. Les familles sont en effet rarement laissées dans la rue ou hébergées dans des centres d'urgence : elles sont en priorité accueillies dans des logements fournis par une association ou un organisme d'aide. Néanmoins, les sans-domicile nés à l'étranger avec enfants bénéficient moins souvent de cette solution d'hébergement plus stable, en particulier dans les grandes agglomérations hors Paris.

Les sans-domicile, particulièrement ceux nés en France, portent souvent le poids d'une enfance marquée par des histoires familiales douloureuses. Un quart des sans-domicile nés en France ont été placés dans leur enfance, en foyer ou en famille d'accueil. Par l'éloignement géographique ou leur vécu familial, les sans-domicile, qu'ils soient nés à l'étranger ou en France, entretiennent des liens sociaux plutôt distendus, en particulier avec leur famille.

1 sans-domicile sur 3 vit avec moins de 300 euros par mois. Parmi les sans-domicile nés à l'étranger, 45 % sont dans ce cas. Les sans-domicile qui travaillent (un quart d'entre eux) ne s'en sortent pas beaucoup mieux, car les emplois qu'ils occupent sont très souvent précaires (contrats courts, temps partiel) et peu qualifiés. Leur niveau de diplôme faible et leurs difficultés dans la maîtrise du français compliquent leur insertion sur le marché du travail.

Les situations de grande précarité en matière de logement forment un large spectre à l'extrémité duquel se trouvent les personnes dites « sans-domicile ». Ces personnes sans domicile désignent les personnes privées de logement personnel, dormant dans un endroit non prévu pour l'habitation (rue, jardin public, gare, etc.) ou bien hébergées en urgence, ou pour une durée plus longue, par un organisme d'aide ou une association. Les sans-domicile sont une population plutôt mal connue car l'absence de logement constitue un obstacle pour les approcher. Afin de mieux connaître ces personnes – leurs caractéristiques socio-démographiques mais aussi leur quotidien, leurs difficultés – et de mieux cerner les mécanismes qui les ont conduites dans cette situation d'exclusion, l'Insee et l'Ined ont mené, en 2001 puis en 2012, l'enquête dite « Sans-domicile » auprès des personnes fréquentant les services d'hébergement ou de distribution de repas dans les agglomérations d'au moins 20 000 habitants (*encadré 1*).

* Françoise Yaouancq, Michel Duée, Insee.

Des premiers résultats issus de l'enquête 2012 sur l'hébergement et la situation sur le marché du travail des sans-domicile francophones ont été publiés [Yaouancq *et al.*, 2013 ; Yaouancq et Duée, 2014]. On y entrevoit des différences marquées entre les sans-domicile nés en France et ceux nés à l'étranger, notamment en matière de situation familiale ou de conditions d'hébergement. Cette étude approfondit ces premières descriptions, en élargissant l'analyse aux sans-domicile non francophones qui représentent une part croissante, de l'ordre de 20 % des sans-domicile en 2012.

En 2012, 81 000 adultes sont sans domicile dans les agglomérations d'au moins 20 000 habitants de France métropolitaine

Début 2012, dans les agglomérations de France métropolitaine d'au moins 20 000 habitants, 81 000 sans-domicile adultes sont utilisateurs de services d'hébergement ou de distribution de repas : 36 000 (44 %) sont nés en France, 45 000 (56 %) sont nés dans un pays étranger (*figure 1*). En population générale¹, la part des personnes adultes nées à l'étranger est quatre fois moins élevée (14 %). Près de 16 000 sans-domicile sont non francophones, soit plus d'un tiers des sans-domicile nés à l'étranger. Aux 81 000 sans-domicile adultes s'ajoutent 31 000 enfants : trois quarts d'entre eux accompagnent des sans-domicile nés à l'étranger. Le nombre de sans-domicile a augmenté de 44 % entre 2001 et 2012 (*encadré 2*).

Au-delà du simple dénombrement, l'enquête Sans-domicile permet de décrire plus finement les 81 000 sans-domicile adultes résidant dans les agglomérations d'au moins 20 000 habitants de France métropolitaine.

1. Effectifs de sans-domicile adultes et enfants

	Effectifs
Sans-domicile adultes¹	81 000
Nés en France	36 000
Nés à l'étranger	45 000
<i>dont : non-francophones</i>	<i>15 500</i>
Enfants des sans-domicile	30 700
Accompagnant des sans-domicile nés en France	7 000
Accompagnant des sans-domicile nés à l'étranger	23 700
<i>dont : sans-domicile non francophones</i>	<i>8 900</i>
Ensemble des sans-domicile enfants et adultes	111 700
Nés (ou accompagnant des sans-domicile nés) en France	43 000
Nés (ou accompagnant des sans-domicile nés) à l'étranger	68 700
<i>dont : non-francophones</i>	<i>24 400</i>

1. Les adultes désignent les personnes âgées de 18 ans ou plus au moment de l'enquête.

Champ : personnes sans domicile vivant dans les agglomérations d'au moins 20 000 habitants de France métropolitaine.

Sources : Insee/Ined, enquête auprès des personnes fréquentant des services d'hébergement ou de distribution de repas 2012.

1. Pour le lieu de naissance, le sexe et l'âge, les données de comparaison portant sur la « population générale » sont issues du recensement de la population en France métropolitaine.

L'enquête Sans-domicile 2012

L'enquête auprès des personnes fréquentant les services d'hébergement ou de distribution de repas (dite aussi enquête Sans-domicile) a pour objectif principal de décrire les caractéristiques des sans-abri et des autres sans-domicile et de mieux connaître leurs conditions de vie. Elle permet également de décrire les difficultés d'accès au logement, ainsi que les trajectoires ayant amené les personnes à la situation de sans-domicile, afin d'identifier les processus d'exclusion. Enfin, l'enquête permet aussi d'estimer l'effectif des personnes sans domicile, et plus généralement des utilisateurs des services enquêtés. La méthode utilisée pour enquêter les sans-domicile consiste à prendre contact avec les personnes lors de leurs visites dans les services d'aide qu'elles fréquentent.

Le **champ des services d'aide enquêtés** est le suivant :

- les centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) ;
- les centres d'hébergement en urgence, stabilisation ou insertion hors CHRS ;
- les centres maternels, accueil mère-enfant ;
- les hôtels sociaux ;
- les communautés de travail ;
- les hébergements en allocation logement temporaire (ALT) ;
- les lits halte soins santé et lits infirmiers ;
- les foyers de jeunes travailleurs, les foyers de travailleurs migrants et les résidences sociales si celles-ci ont des places réservées pour les sans-domicile par des associations ou des centres communaux d'action sociale (CCAS) ;
- les accueils de nuit sans hébergement ;
- les distributions de repas (midi, soir ou petits-déjeuners), intérieur ou extérieur ;
- les accueils de jour, espace solidarité insertion avec petits-déjeuners ou repas ;
- les lieux mobilisés pour les plans grand froid.

Ce champ exclut :

- les maisons-relais et pensions de famille. Le type de logements proposé par ces structures est en effet trop proche de la définition d'un logement occupé par un ménage selon une recommandation du Cnis ;
- les services de restauration destinés exclusivement aux personnes hébergées sont écartés du champ de l'enquête car les services d'hébergement de ces personnes sont déjà dans le champ. Seuls les services de restauration accueillant en outre des personnes non hébergées sont maintenus dans le champ de l'étude ;
- les centres d'accueil des demandeurs d'asile (CADA).

Une personne est dite « **sans-domicile** » si elle a passé la nuit précédant l'enquête dans un service d'hébergement (hôtel ou logement payé par une association, chambre ou dortoir dans un hébergement collectif, lieu ouvert exceptionnellement en cas de grand froid), ou si elle a passé la nuit précédant l'enquête dans un lieu non prévu pour l'habitation (on parle alors de « **sans-abri** »), y compris les haltes de nuit qui leur offrent un abri (chaleur, café, etc.) mais qui ne sont pas équipées pour y dormir.

L'enquête de 2012 a été menée en janvier et février en face-à-face par un enquêteur sur un questionnaire papier auprès des personnes francophones (4 419 entretiens exploitables ont été réalisés). Les non-francophones ont répondu à un questionnaire auto-administré de quatre pages proposé en 14 langues.

Plusieurs catégories de sans-domicile ne sont pas dans le champ de l'enquête Sans-domicile 2012 :

- ceux qui dorment dans un lieu non prévu pour l'habitation (les sans-abri) et qui ne fréquentent aucun service de distribution de repas ou lieu ouvert dans le cadre du plan grand froid ;
- les sans-domicile présents dans les agglomérations dépourvues de services d'hébergement ou de distribution de repas ou de services ouverts dans le cadre du plan grand froid ;
- les sans-domicile non francophones qui parlent des langues non prévues dans le cadre du questionnaire non francophone ou qui ne savent pas lire et écrire une des langues proposées ;
- les sans-domicile vivant dans les communes rurales et les agglomérations de moins de 20 000 habitants.

Pour estimer le défaut de couverture de l'enquête, des opérations de couverture sont en cours d'exploitation : une enquête de couverture auprès des maraudes et des campements dans un petit nombre d'agglomérations, une enquête dans les petites agglomérations et une enquête exploratoire en milieu rural.

Les évolutions importantes depuis l'enquête de 2001

L'enquête de 2001 et celle de 2012 ont toutes deux été menées dans les agglomérations d'au moins 20 000 habitants. Néanmoins, le nombre de sans-domicile en 2012 n'est pas directement comparable à celui de l'enquête Sans-domicile de 2001. En effet, en 2012, le champ de l'enquête a été élargi, avec notamment la prise en compte des bénéficiaires de distributions de petits-déjeuners.

Si l'on se limite aux mêmes types de services qu'en 2001, le nombre de sans-domicile francophones et non francophones a augmenté de 44 % entre 2001 et 2012 dans les agglomérations d'au moins 20 000 habitants de France métropolitaine.

En dehors de cet effectif global, la comparaison des situations des personnes entre 2001 et 2012 n'est possible que sur le champ des personnes francophones, à savoir des personnes maîtrisant suffisamment le français pour répondre à un entretien d'une heure. En effet, en 2001, les sans-domicile non francophones étaient comptabilisés mais pas enquêtés. Entre 2001 et 2012, le nombre de sans-domicile francophones a augmenté de 34 %. C'est dans l'agglomération parisienne que cette hausse est

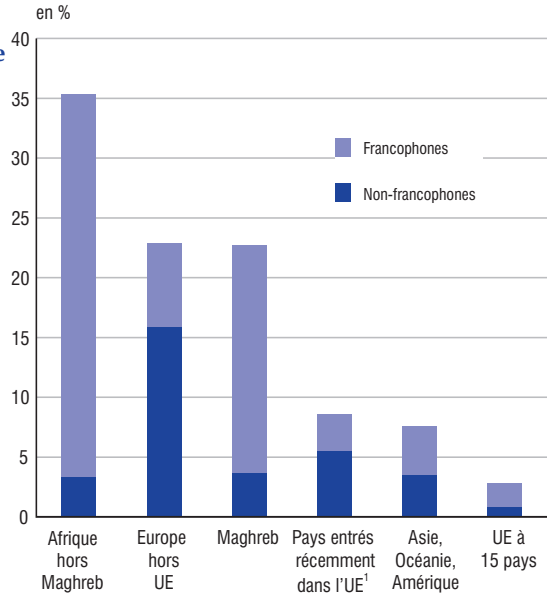
particulièrement forte : + 84 % depuis 2001, contre + 11 % dans les autres agglomérations d'au moins 20 000 habitants. L'hébergement des sans-domicile francophones a par ailleurs sensiblement évolué entre les deux enquêtes. Depuis 2001, l'hébergement des sans-domicile en hôtel payé par une association ou un organisme d'aide s'est beaucoup développé (+ 8 points). À l'inverse, la part des sans-domicile hébergés en centre collectif que l'on doit quitter le matin a diminué (- 4 points). La proportion de sans-abri a également diminué (- 2 points). Ces évolutions peuvent s'expliquer par les orientations de l'action sociale engagées depuis 2007 qui visent à assurer un hébergement plus stable pour les sans-domicile. En effet, la loi n° 2007-290 du 5 mars 2007 instituant le droit au logement opposable, prévoit le droit à un logement décent garanti par l'État pour les personnes ne pouvant y accéder par leurs propres moyens. Par ailleurs, le plan d'action renforcé du dispositif d'hébergement et de logement des personnes sans-abri (PARSA) prévoit entre autres la transformation des places d'hébergement d'urgence en places d'insertion ou de stabilisation, par le relevé de décisions du 8 janvier 2007.

Deux tiers des 16 000 sans-domicile adultes non francophones sont nés dans un pays d'Europe de l'Est ou en ex-URSS

Près de 60 % des sans-domicile nés à l'étranger sont originaires d'un pays d'Afrique : 23 % du Maghreb et 35 % d'Afrique subsaharienne (*figure 2*). Les non-francophones sont peu nombreux au sein de ces populations venues souvent de pays anciennement sous administration coloniale française, contrairement aux sans-domicile nés dans un pays d'Europe hors Union européenne ou entré récemment dans l'Union. Ces derniers représentent ensemble un tiers des sans-domicile nés à l'étranger et deux tiers des non-francophones. Parmi les sans-domicile originaires des pays entrés récemment dans l'Union européenne, 94 % viennent de Roumanie, de Bulgarie ou de Pologne.

Les sans-domicile forment une population plutôt masculine et jeune. Dans l'ensemble, 38 % des sans-domicile adultes sont des femmes (*figure 3*). Ces dernières sont plus nombreuses parmi les sans-domicile francophones nés à l'étranger, mais restent néanmoins minoritaires (43 %). Les sans-domicile, qu'ils soient nés en France ou à l'étranger et qu'ils soient francophones ou non, sont nettement plus jeunes que le reste de la population : globalement, plus d'un quart a entre 18 et 29 ans (contre 20 % des adultes en population générale), 1 sur 2 a entre 30 et 49 ans (contre 33 %), enfin moins d'un quart a 50 ans ou plus (contre 47 %). Les seniors sont particulièrement peu nombreux parmi les sans-domicile nés à l'étranger non francophones (14 %).

2. Répartition des sans-domicile nés à l'étranger selon leur pays de naissance



3. Caractéristiques sociodémographiques des sans-domicile

en %

	Sans-domicile nés en France	Sans-domicile nés à l'étranger			Ensemble des sans-domicile
		Non-francophones	Francophones	Ensemble	
Répartition	45	19	37	55	100
Sexe					
Hommes	66	65	57	60	62
Femmes	34	35	43	40	38
Âge					
18-29 ans	27	30	26	27	27
30-49 ans	45	56	55	55	50
50 ans ou plus	28	14	19	18	23
Situation familiale					
Personnes seules sans enfant	74	39	58	53	62
<i>dont : femmes</i>	16	7	14	12	14
Personnes en couple sans enfant	10	14	6	8	9
Personnes seules avec enfant(s)	9	11	17	15	12
Personnes en couple avec enfant(s)	7	36	19	24	17

Champ : sans-domicile de 18 ans ou plus vivant dans les agglomérations d'au moins 20 000 habitants de France métropolitaine.

Lecture : en 2012, 74 % des sans-domicile nés en France vivent seuls sans enfant (dont 16 % de femmes et 58 % d'hommes), 9 % vivent seuls avec un ou plusieurs enfants, 10 % vivent en couple sans enfant et 7 % vivent en couple avec un ou plusieurs enfants.

Note : les personnes « sans enfant » désignent les personnes sans-domicile qui ne sont pas accompagnées d'enfant mais elles peuvent avoir des enfants ne vivant pas avec elles. Les personnes avec enfant(s) désignent les personnes sans-domicile accompagnées d'au moins un enfant.

Sources : Insee/Ined, enquête auprès des personnes fréquentant des services d'hébergement ou de distribution de repas 2012.

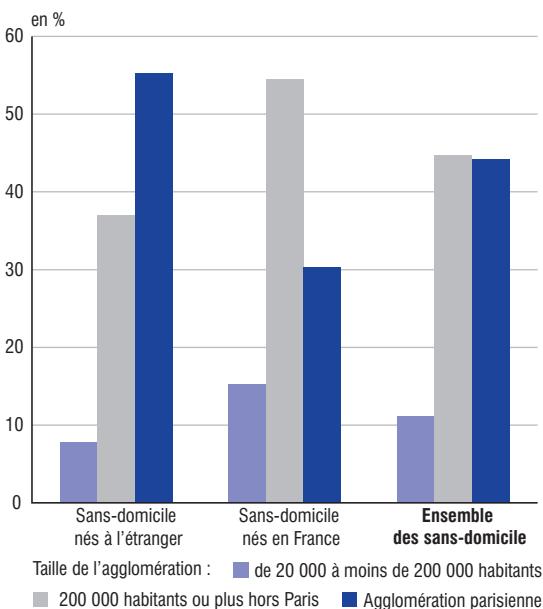
Les sans-domicile nés à l'étranger sont beaucoup plus souvent accompagnés d'enfants

Les personnes seules – non en couple et sans enfant – sont nettement majoritaires parmi les sans-domicile nés en France (74 %) et majoritaires également, mais dans une moindre mesure, parmi les sans-domicile nés à l'étranger francophones (58 %, *figure 3*). En revanche, les personnes seules sont minoritaires parmi les sans-domicile nés à l'étranger et non francophones (39 %). Quand les sans-domicile nés en France ont des enfants (16 % des cas) ils sont un peu plus souvent seuls à les élever qu'en couple. À l'inverse, les sans-domicile nés à l'étranger accompagnés d'enfants (36 % des francophones et 47 % des non-francophones) sont bien plus souvent en couple que parents isolés. Enfin, 10 % des sans-domicile nés en France et 6 % des francophones nés à l'étranger vivent en couple sans enfant ; ils sont 14 % dans ce cas parmi les non-francophones.

Les sans-domicile venant des pays d'Europe hors Union européenne ou des pays européens entrés récemment dans l'UE (en 2004 ou 2007) vivent très souvent en famille : 43 % sont en couple avec des enfants, 10 % sont parents isolés, 15 % sont en couple sans enfant. Chez les sans-domicile nés au Maghreb, c'est l'inverse : 7 sur 10 vivent sans enfant. Ceux originaires d'autres pays d'Afrique, majoritairement sans enfant aussi, se démarquent cependant avec une part de parents isolés qui atteint 25 %.

Outre leur situation familiale, les sans-domicile nés à l'étranger se distinguent par leur forte présence dans l'agglomération parisienne (*figure 4*). De manière générale, les sans-domicile sont très présents dans les grandes agglomérations et seuls 10 % d'entre eux vivent dans une agglomération de 20 000 à moins de 200 000 habitants. L'agglomération parisienne abrite à elle seule autant de sans-domicile que toutes les autres agglomérations d'au moins 200 000 habitants (44 % et 45 % respectivement). Point d'entrée pour nombre de nouveaux migrants, l'agglomération parisienne accueille 55 % des sans-domicile nés à l'étranger, contre 30 % des sans-domicile nés en France.

4. Répartition des sans-domicile selon la taille de l'agglomération où ils vivent



Champ : sans-domicile de 18 ans ou plus vivant dans les agglomérations d'au moins 20 000 habitants de France métropolitaine.

Lecture : 55 % des sans-domicile nés à l'étranger vivent dans l'agglomération parisienne contre 30 % des sans-domicile nés en France.

Sources : Insee/Ined, enquête auprès des personnes fréquentant des services d'hébergement ou de distribution de repas 2012.

Un hébergement plus précaire dans l'agglomération parisienne

Environ 30 % des sans-domicile bénéficient des conditions d'hébergement les plus stables : ils sont hébergés dans un logement fourni par une association ou un organisme d'aide (figure 5). Ils bénéficient alors d'un meilleur confort que les occupants d'appartement sans droit ni titre [Yaouancq *et al.*, 2013]. Un tiers des sans-domicile bénéficie d'une place dans un centre d'hébergement collectif où l'on peut rester la journée. Ces solutions d'hébergement offrent moins d'intimité et de confort mais néanmoins une relative stabilité. Un peu moins de 4 sans-domicile sur 10 sont dans une situation beaucoup plus précaire : 12 % sont accueillis dans des centres d'hébergement d'urgence qu'il faut quitter le matin sans place assurée pour le soir suivant, 16 % sont hébergés dans un hôtel et 10 % sont sans-abri, c'est-à-dire qu'ils dorment dans des lieux non prévus pour l'habitation (rue, pont, jardin public, gare, etc.).

C'est dans l'agglomération parisienne que les conditions d'hébergement sont les moins favorables. Le nombre croissant de sans-domicile et la pression immobilière dans cette agglomération obligent à proposer des solutions d'hébergement plus faciles à mobiliser, comme les chambres d'hôtel. Ainsi, 30 % des sans-domicile vivant dans l'agglomération parisienne sont hébergés en chambre d'hôtel payée par une association ou un organisme d'aide contre respectivement 8 % et 5 % dans les moyennes et grandes agglomérations. *A contrario*, seuls 15 % sont hébergés dans un logement « associatif » contre 40 % ailleurs. Enfin, l'agglomération parisienne compte 14 % de sans-abri parmi les sans-domicile contre 8 % dans les autres agglomérations de 200 000 habitants ou plus et 3 % dans les agglomérations de 20 000 à

5. Hébergement des sans-domicile

en %

	Sans-abri ¹	En hébergement fourni par une association ou un organisme d'aide			
		Hébergement collectif		Hôtel	Logement
		que l'on doit quitter le matin	où l'on peut rester la journée		
Pays de naissance					
Sans-domicile nés en France	8	12	37	5	38
Sans-domicile nés à l'étranger	11	12	29	25	23
Francophones	9	11	35	12	33
Non-francophones	12	15	23	34	16
Sexe					
Hommes	15	17	33	12	23
Femmes	2	4	31	24	39
Situation familiale					
Personnes seules sans enfant	13	18	41	7	21
Personnes en couple sans enfant	9	7	21	15	48
Personnes seules avec enfant(s)	2	2	26	26	44
Personnes en couple avec enfant(s)	2	2	12	44	40
Taille de l'agglomération de résidence					
20 000 à 199 999 habitants	3	13	38	8	38
200 000 ou plus hors agglomération parisienne	8	12	34	5	41
Agglomération parisienne	14	12	29	30	15
Ensemble des sans-domicile	10	12	33	16	29

1. Personne dormant dans un lieu non prévu pour l'habitation (rue, pont, gare, etc.).

Champ : sans-domicile de 18 ans ou plus vivant dans les agglomérations d'au moins 20 000 habitants de France métropolitaine.

Sources : Insee/Ined, enquête auprès des personnes fréquentant des services d'hébergement ou de distribution de repas 2012.

moins de 200 000 habitants. Les sans-domicile nés à l'étranger bénéficient de conditions d'hébergement moins favorables que les sans-domicile nés en France : ils sont dans l'ensemble plus souvent hébergés en hôtel que les sans-domicile nés en France (25 % contre 5 %), plus souvent sans-abri (11 % contre 8 %) et en revanche moins souvent en logement fourni par une association ou un organisme d'aide (23 % contre 38 %). Cela est notamment dû à leur forte implantation dans l'agglomération parisienne.

Des conditions d'hébergement plus stables pour les familles, mais un peu moins pour les familles venant de l'étranger

Les sans-domicile accompagnés d'enfants, qu'ils soient en couple ou non, de même que les femmes seules, sont rarement sans-abri ou dans des centres d'hébergement collectif qu'il faut quitter le matin (*figure 5*). L'hébergement des personnes les plus vulnérables, au premier rang desquelles les enfants et les femmes, est une des priorités de l'action sociale. Des dispositifs spécifiques sont notamment prévus pour accueillir les femmes ayant subi des violences, les femmes enceintes ou encore les femmes avec de jeunes enfants. Ainsi, 40 % des couples avec enfant(s) et 44 % des personnes seules avec enfant(s) mais aussi 48 % des couples sans enfant sont hébergés dans un logement fourni par une association ou un organisme d'aide, contre environ 20 % des personnes seules sans enfant.

Ces chiffres cachent des disparités importantes selon l'origine des sans-domicile. Parmi les sans-domicile en couple avec enfants, 84 % de ceux nés en France sont hébergés dans un logement fourni par une association contre seulement 29 % de ceux nés à l'étranger. Dans les communes de 20 000 à moins de 200 000 habitants, l'accueil en logement des couples avec enfants est au même niveau pour les sans-domicile nés à l'étranger et les sans-domicile nés en France (54 % contre 56 % respectivement). Dans l'agglomération parisienne, ce mode d'hébergement proposé aux familles est plus rare, en particulier pour ceux nés à l'étranger (14 % contre 28 %). Dans les autres agglomérations de plus de 200 000 habitants, la situation est particulièrement contrastée : 52 % des sans-domicile nés à l'étranger en couple avec enfants sont hébergés en logement contre 97 % des sans-domicile nés en France dans la même situation familiale.

Plus de 4 sans-domicile sur 10 n'ont jamais vécu dans un logement personnel indépendant

L'enquête Sans-domicile s'intéresse aussi aux parcours de vie des sans-domicile, aux liens sociaux qu'ils entretiennent avec leur famille et leurs amis ainsi qu'à leur situation professionnelle et aux ressources dont ils disposent pour vivre. Cette information est recueillie grâce à un questionnaire plus long, très détaillé, proposé uniquement en français. Les résultats qui suivent portent donc désormais sur les 66 300 sans-domicile adultes francophones vivant dans les agglomérations d'au moins 20 000 habitants de France métropolitaine.

Comment devient-on sans-domicile ? Dans les analyses académiques sur la privation de logement, on peut schématiquement distinguer deux approches. La première est plutôt macroéconomique : le fait qu'il existe des personnes sans domicile est le signe d'un déséquilibre sur le marché du logement, avec un manque de logements disponibles et un niveau de loyer trop élevé par rapport aux revenus des ménages. La seconde est une approche individuelle, qui cherche à relier la privation de logement à des événements personnels : origines familiale et sociale, événements survenus dans l'enfance, ruptures professionnelles ou conjugales, etc. Les analyses que l'on peut mener à partir de l'enquête Sans-domicile se rattachent plutôt à la seconde approche, même si les déterminants macroéconomiques ont un poids important.

Tout d'abord, 43 % des sans-domicile francophones déclarent n'avoir jamais vécu au moins trois mois dans un logement indépendant c'est-à-dire dans un logement où la personne, ou son conjoint, était locataire ou propriétaire (figure 6). Ces personnes sont un peu plus jeunes que la moyenne : 6 sur 10 ont moins de 30 ans. Cependant, il ne s'agit pas que de jeunes personnes isolées : dans 1 cas sur 3, ces personnes qui n'ont jamais vécu dans un logement indépendant sont accompagnées d'enfant, et dans 1 cas sur 6, elles sont même en couple avec enfant. Il s'agit très souvent de sans-domicile nés à l'étranger. De fait, 40 % des personnes francophones nées à l'étranger vivant avec des enfants déclarent n'avoir jamais eu de logement indépendant contre 14 % pour leurs homologues nés en France.

À l'origine de la perte du logement : des difficultés familiales dans 35 % des cas, des difficultés financières dans 30 % des cas, les deux dans 5 % des cas

Pour les sans-domicile ayant déjà eu un logement personnel, les origines de la privation de logement peuvent s'analyser à travers les causes de perte du dernier logement. Ainsi, seuls 5 % de ces sans-domicile mentionnent la combinaison de motifs d'ordre familial et d'ordre financier comme étant à l'origine de la perte de leur logement (figure 6). Ces deux motifs sont en effet plus souvent cités séparément : ainsi 35 % des sans-domicile ayant déjà eu un logement personnel estiment avoir perdu leur dernier logement après avoir rencontré des problèmes d'ordre familial (séparation, décès du conjoint, violences conjugales, etc.) mais sans mentionner aucun problème financier. *A contrario*, 30 % d'entre eux identifient principalement des problèmes d'ordre financier (licenciement, loyers et charges trop élevés impossibles à payer, expulsion, etc.) mais ne citent aucune épreuve d'ordre familial. Les changements de régions ou de pays – les mobilités géographiques – sont, logiquement, plus souvent évoquées par les personnes nées à l'étranger (20 % contre 5 % des personnes nées en France) ; cependant, si l'on se restreint aux personnes dont le dernier logement personnel était en France, cette différence est beaucoup plus faible.

Dans le détail, un tiers des sans-domicile signalent une séparation, 11 % un licenciement, 11 % une expulsion et 6 % des violences familiales. La perte du dernier logement trouve des origines un peu différentes pour les hommes et pour les femmes. Ainsi, les séparations sont

6. Occupation antérieure d'un logement personnel et motifs de privation de ce logement personnel

	Sans-domicile francophones nés à l'étranger	Sans-domicile nés en France	Ensemble
A déjà occupé un logement personnel indépendant (en % de l'ensemble des sans-domicile)			
Oui	44	68	57
Non, jamais	56	32	43
Motifs de privation du précédent logement (en % de l'ensemble des sans-domicile ayant déjà occupé un logement personnel indépendant)			
Familiaux (séparation, décès, violences conjugales, etc.) mais pas financiers	34	36	35
Financiers (licenciement, difficultés pour payer le loyer, expulsion, etc.) mais pas familiaux	29	31	30
Familiaux et financiers	2	7	5
Mobilité géographique hors motifs familiaux ou financiers ¹	20	5	11
Motifs autres que familiaux, financiers ou mobilité géographique : hospitalisation, incarcération, autres raisons	15	21	19

1. Les personnes ayant également cité des motifs financiers ou familiaux sont comptés plus haut. Ils représentent moins de 1 % des sans-domicile.

Champ : sans-domicile francophones de 18 ans ou plus vivant dans les agglomérations d'au moins 20 000 habitants de France métropolitaine.

Lecture : 68 % des sans-domicile nés en France ont déjà occupé un logement personnel indépendant par le passé. Parmi eux, 36 % déclarent avoir perdu leur dernier logement personnel pour des motifs familiaux mais aucun motif financier.

Sources : Insee/Ined, enquête auprès des personnes fréquentant des services d'hébergement ou de distribution de repas 2012.

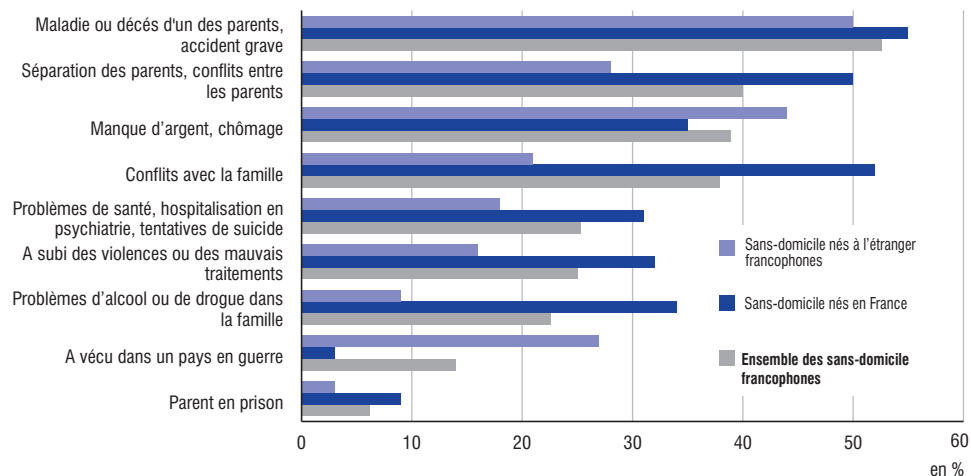
citées plus souvent par les hommes (35 % contre 28 %) tandis que les violences familiales sont citées presque uniquement par des femmes (15 % contre moins de 1 %). Pour les raisons financières, la perte d'emploi est plus fréquente chez les hommes (15 % contre 4 %) ; les femmes signalent un peu plus souvent le fait de ne plus pouvoir payer le loyer.

Par rapport à 2001, les raisons financières sont plus souvent citées, tandis que les raisons familiales le sont un peu moins. Cette évolution est sans doute liée à celle du marché du travail : en 2001, le taux de chômage était inférieur à 8 % alors qu'en 2012 il était proche de 10 %. Par ailleurs, la moitié des personnes déclarent avoir quitté leur dernier logement depuis plus de 2 ans c'est-à-dire avant 2010 ; cette proportion a augmenté de 10 points par rapport à 2001, ce qui traduit une plus grande difficulté pour retrouver un logement et a probablement contribué à augmenter le nombre de sans-domicile ces dernières années (*encadré 2*).

Un quart des sans-domicile nés en France ont été placés en famille d'accueil ou en foyer dans leur enfance

En remontant un peu plus loin dans le passé des personnes sans-domicile, on constate que la grande majorité d'entre eux (86 %) ont vécu dans leur enfance au moins un événement douloureux lié à l'environnement familial, ce taux étant plus important pour les sans-domicile nés en France (90 %) que pour les personnes nées à l'étranger (81 %). Les problèmes rencontrés sont de plusieurs ordres (*figure 7*). Plus de la moitié des sans-domicile signalent un problème de santé grave, un handicap, ou même le décès de leur père, de leur mère ou d'un autre proche (16 % en population générale² pour les personnes âgées de 25 à 65 ans, 13 % pour les 25-40 ans) ; en outre, 4 fois sur 10, leurs parents se sont séparés ou étaient en conflit quand ils étaient enfants (14 % en population générale pour les personnes âgées de 25 à 65 ans, 19 % pour les 25-40 ans).

7. Événements graves vécus pendant l'enfance



Champ : sans-domicile francophones de 18 ans ou plus vivant dans les agglomérations d'au moins 20 000 habitants de France métropolitaine.

Lecture : 40 % des sans-domicile déclarent que, dans leur enfance, leurs parents s'étaient séparés ou étaient en conflit.

Sources : Insee/Ined, enquête auprès des personnes fréquentant des services d'hébergement ou de distribution de repas 2012.

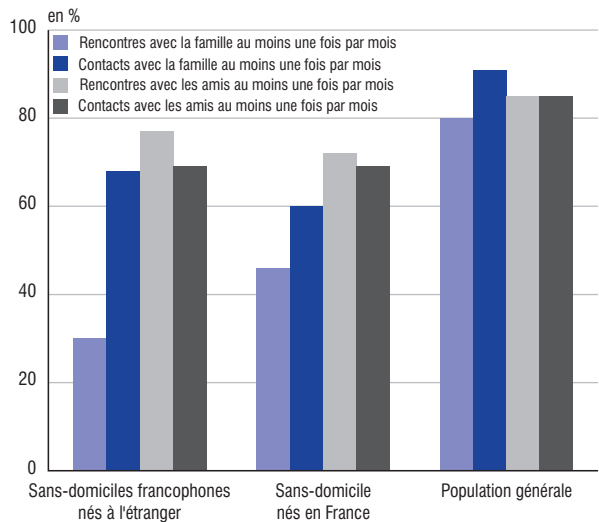
2. Pour les événements graves vécus dans l'enfance, les liens sociaux avec la famille et les amis et l'équipement en téléphones mobiles et Internet, les données de comparaison portant sur la « population générale » sont issues de l'enquête Statistiques sur les ressources et les conditions de vie (SRCV). Pour les données portant sur le placement dans l'enfance au titre de la protection de l'enfance, les données sont issues de l'enquête Bénéficiaires de l'aide sociale départementale au 31/12/2012.

15 % des sans-domicile (2 % des personnes en population générale) ont été placés dans leur enfance au titre de la protection de l'enfance (DDASS, aide sociale à l'enfance ou protection judiciaire de la jeunesse), que ce soit en famille d'accueil, en institution ou en foyer. Cette proportion atteint même 26 % parmi les sans-domicile nés en France. L'enfance de ces sans-domicile ayant été placés est particulièrement marquée par des événements graves. Environ deux tiers d'entre eux ont subi des violences ou des mauvais traitements ; c'est le cas de 20 % des autres sans-domicile et de 2 % des personnes en population générale. La moitié d'entre eux ont eu de graves problèmes de santé physique ou ont été hospitalisés en psychiatrie ou fait une tentative de suicide (1 sur 5 pour les sans-domicile « non placés »). La proportion de sans-domicile placés dans leur enfance diminue fortement avec l'âge : elle atteint 36 % chez les 18-25 ans, un peu plus de 25 % chez les 25-29 ans mais est inférieure à 10 % au-delà de 30 ans. Cela signifie probablement que certaines personnes placées dans leur enfance ont une période difficile au moment de leur passage à l'âge adulte, avec une transition délicate entre la prise en charge par la protection de l'enfance et l'obtention d'un logement personnel.

Des liens sociaux plus distendus, en particulier avec leur famille

Les histoires difficiles vécues pendant l'enfance, avec ou entre leurs proches, expliquent sans doute en partie pourquoi les sans-domicile ont des liens moins étroits avec leur famille. Ainsi, seuls 37 % des sans-domicile voient leur famille³ au moins une fois par mois, contre 80 % des personnes en population générale. Parmi les sans-domicile nés à l'étranger, compte tenu de l'éloignement probable, cette proportion est encore plus faible (30 %, *figure 8*). Pour les amis, les écarts persistent mais sont moins importants : environ deux tiers des sans-domicile francophones, qu'ils soient nés en France ou à l'étranger, rencontrent des amis au moins une fois par mois, contre 85 % des personnes en population générale. La tendance est la même pour ce qui concerne les contacts à distance (téléphone, courrier, etc.) avec les amis ou la famille. Ainsi, sans être socialement isolés, les sans-domicile entretiennent incontestablement moins de liens sociaux que les autres personnes. L'enquête Sans-domicile ne permet pas de dire si ce constat est antérieur ou postérieur à la privation de logement.

8. Rencontres et contacts avec la famille et les amis



Champ : sans-domicile francophones de 18 ans ou plus ou plus vivant dans les agglomérations d'au moins 20 000 habitants de France métropolitaine.
 Lecture : au cours des 12 derniers mois, 30 % des sans-domicile francophones nés à l'étranger ont rencontré leur famille au moins une fois par mois, 68 % ont eu des contacts à distance (téléphone, courrier, messagerie, etc.) avec leur famille au moins une fois par mois.
 Sources : Insee/Ined, enquête auprès des personnes fréquentant des services d'hébergement ou de distribution de repas 2012, SRCV 2012.

3. Cela concerne les membres de la famille ou de celle du conjoint ne vivant pas avec la personne sans-domicile.

L'équipement des sans-domicile en téléphone portable est assez proche de celui de la population générale : 80 % contre 89 % sont équipés. Cependant, le coût freine sans doute leur utilisation : les sans-domicile disposent plus souvent de cartes prépayées (plus de la moitié de l'ensemble des sans-domicile) que d'un forfait (20 %). Les contacts par Internet avec la famille ou les amis ne sont pas facilités non plus ; les sans-domicile sont deux fois moins souvent utilisateurs quotidiens que le reste de la population (25 % contre 58 %). Dans les trois mois précédant l'enquête, seuls 46 % des sans-abri ont utilisé Internet contre 60 % des autres sans-domicile. Non seulement disposer d'un ordinateur, tablette ou d'un téléphone avec accès à Internet a un coût mais il faut aussi pouvoir disposer d'un hébergement stable pour éviter les vols et pouvoir se connecter. Conscientes de l'importance de ces outils pour rester en contact avec les proches mais aussi pour chercher un emploi ou faire des démarches administratives, des associations tentent de faciliter l'accès aux télécommunications pour les personnes sans domicile⁴.

Malgré des contacts moins fréquents avec leurs proches, les sans-domicile sont nombreux à avoir reçu de l'aide de leur famille ou de leurs amis au cours des 12 derniers mois : 46 %, soit un niveau comparable à ce qu'on observe en population générale. 17 % ont reçu une aide financière, 10 % une aide matérielle et 38 % une aide morale. Toutefois, un quart des sans-domicile déclarent qu'ils auraient eu besoin d'une aide mais qu'ils ne l'ont pas obtenue, contre moins de 5 % des personnes en population générale. Enfin, un quart des sans-domicile déclarent ne pas avoir eu besoin d'aide malgré leurs difficultés.

1 sans-domicile sur 3 vit avec moins de 300 euros par mois

Les sans-domicile ont des ressources individuelles mensuelles très faibles : 80 % disposent de moins de 900 euros par mois, 30 % n'atteignent pas le seuil des 300 euros (figure 9).

9. Montant des ressources individuelles perçues au cours du dernier mois

en %

	Aucune ressource	Moins de 300 euros	Entre 300 et 900 euros	Entre 900 et 1 500 euros	1 500 euros ou plus
Pays de naissance					
Sans-domicile nés en France	10	9	57	20	4
Sans-domicile nés à l'étranger francophones	23	22	34	16	5
Situation sur le marché du travail					
En emploi	4	11	38	37	11
Au chômage	19	14	53	11	2
Inactifs	20	18	45	16	2
Structure familiale					
Personnes seules sans enfant	19	15	49	15	2
Personnes seuls avec enfant(s)	10	16	39	28	7
En couple sans enfant	12	10	44	31	4
En couple avec enfant(s)	11	11	42	21	15
Type d'hébergement					
Sans-abri	33	18	43	5	1
En hébergement collectif qu'on doit quitter le matin	41	14	38	7	1
En hébergement collectif où l'on peut rester la journée	14	13	55	15	3
En chambre d'hôtel ¹	17	31	33	15	4
En logement ¹	5	9	47	31	8
Ensemble	16	15	47	18	4

1. Fourni(e) par une association ou un organisme d'aide.

Champ : sans-domicile francophones de 18 ans ou plus vivant dans les agglomérations d'au moins 20 000 habitants de France métropolitaine.

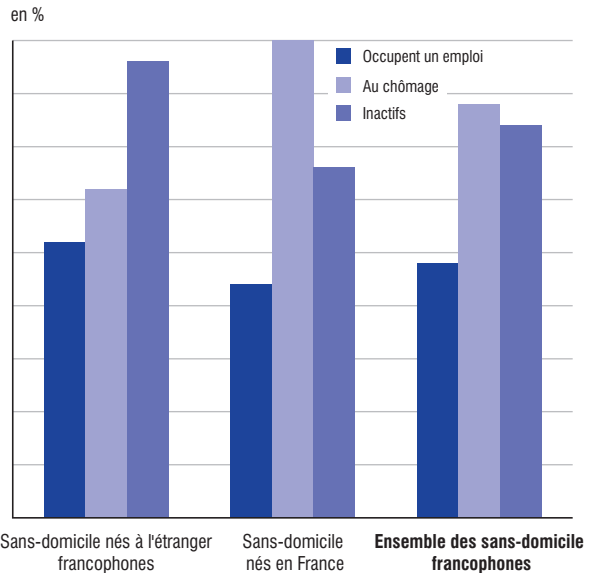
Sources : Insee/Ined, enquête auprès des personnes fréquentant des services d'hébergement ou de distribution de repas 2012.

4. On peut citer notamment l'opération « Connexions solidaires » lancée en 2010 par Emmaüs Connect.

Les sans-abri, les sans-domicile accueillis en hébergement d'urgence et les sans-domicile francophones nés à l'étranger sont les plus démunis : 51 %, 55 % et 45 % respectivement vivent avec moins de 300 euros par mois. Les sans-domicile accompagnés d'enfants sont un peu moins souvent dans cette situation extrême (26 % des parents isolés et 22 % des parents en couple).

La faiblesse de leurs ressources est fortement liée à leur situation professionnelle : plus de trois quarts des sans-domicile se déclarent inactifs (37 %) ou au chômage (39 %) et moins d'un quart déclarent occuper un emploi (figure 10). Les sans-domicile qui travaillent sont un peu mieux lotis : presque la moitié (47 %) gagnent plus de 900 euros ; 11 % dépassent même les 1 500 euros mensuels contre seulement 2 % des sans-domicile au chômage ou inactifs. Néanmoins, 15 % des sans-domicile en emploi disposent de moins de 300 euros par mois. Si les ressources des sans-domicile restent faibles même quand ils travaillent, c'est parce qu'ils occupent souvent des emplois à temps partiel (1 cas sur 2), peu qualifiés et précaires. Les sans-domicile en emploi sont en effet très majoritairement employés ou ouvriers (93 % contre 50 % des personnes en emploi). Ils sont beaucoup moins souvent en contrat à durée indéterminée (CDI) que l'ensemble des salariés (40 % contre 87 %). Un quart d'entre eux est en contrat à durée déterminée (CDD), 15 % occupent des emplois temporaires et 22 % n'ont tout simplement pas de contrat de travail.

10. Répartition des sans-domicile selon leur situation sur le marché du travail



Champ : sans-domicile francophones de 18 ans ou plus vivant dans les agglomérations d'au moins 20 000 habitants de France métropolitaine.
 Lecture : parmi les sans-domicile nés à l'étranger et francophones, 26 % déclarent occuper un emploi, 31 % déclarent être au chômage et 43 % se déclarent inactifs (ils ne travaillent pas et ne cherchent pas d'emploi).
 Sources : Insee/Ined, enquête auprès des personnes fréquentant des services d'hébergement ou de distribution de repas 2012.

La proportion de sans-domicile en emploi (24 %) a diminué de 3 points depuis 2001 et est inférieure de moitié à ce que l'on observe pour l'ensemble de la population (53 %). Les sans-domicile francophones nés à l'étranger occupent plus souvent un emploi régulier ou un « petit boulot » (27 %) que ceux nés en France (22 %). La situation vis-à-vis de l'emploi et la stabilité des conditions d'hébergement apparaissent fortement liées : 31 % de ceux qui occupent un logement fourni par une association travaillent, contre seulement 13 % des sans-domicile qui résident dans un centre d'hébergement qu'il faut quitter le matin ou qui vivent dans la rue.

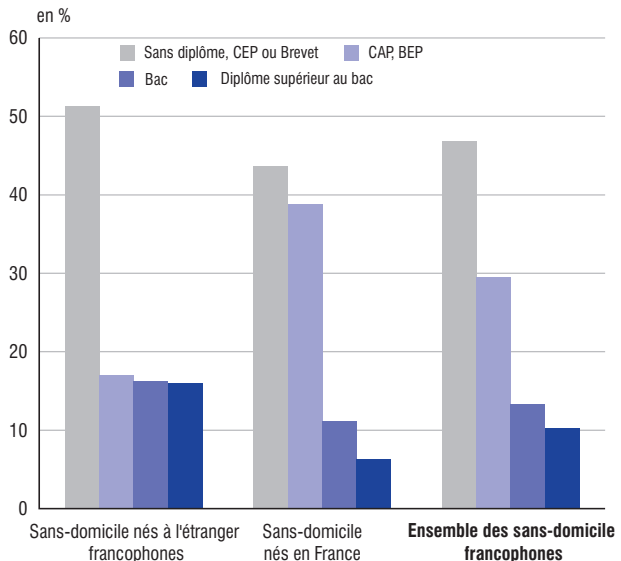
Un niveau de diplôme faible et des difficultés dans la maîtrise du français qui ne facilitent pas l'insertion sur le marché du travail

2 sans-domicile sur 5 sont au chômage, c'est-à-dire sans emploi et recherchant activement un emploi. Cette part atteint même 45 % pour les sans-domicile nés en France, contre 30 % pour les sans-domicile francophones nés à l'étranger (figure 10). Le chômage de longue durée touche une part importante d'entre eux : 43 % des sans-domicile au chômage recherchent un emploi depuis plus de 2 ans (contre 20 % des chômeurs en population générale).

Enfin, une part très élevée de sans-domicile sont inactifs (37 %), en particulier parmi les sans-domicile francophones nés à l'étranger (43 % contre 33 %). Près d'un tiers des inactifs ne peuvent pas travailler : ils sont en congé maladie de plus de trois mois ou en invalidité ou ne sont pas autorisés à travailler comme c'est le cas des demandeurs d'asile⁵ ou des sans-papiers. Ainsi, parmi les sans-domicile inactifs francophones nés à l'étranger, 1 sur 2 ne peut pas travailler contre 1 sur 20 parmi les sans-domicile inactifs nés en France.

Les difficultés d'insertion sur le marché du travail des sans-domicile sont sans doute accentuées par leur faible niveau de diplôme (figure 11). Ils sont en effet moins diplômés que la population générale : ils sont plus nombreux à ne pas avoir de diplôme ou seulement le brevet des collèges (47 % contre 39 %) et nettement moins nombreux à avoir le bac ou un diplôme du supérieur (23 % contre 52 %). Les sans-domicile francophones nés à l'étranger forment une population plus contrastée en regard du niveau de diplôme. Ils sont à la fois plus nombreux à avoir au plus le brevet des collèges ou un diplôme équivalent (51 % contre 44 % pour les sans-domicile nés en France) et plus nombreux à avoir le bac ou un diplôme du supérieur (31 % contre 17 %). Au-delà du niveau de diplôme, la maîtrise du français écrit et oral pose souvent problème : plus d'un tiers des sans-domicile déclarent éprouver des difficultés dans la vie courante pour la lecture ou l'écriture du français ou encore pour le calcul. Bien que seuls les francophones soient pris en compte ici, ces difficultés sont plus fréquentes

11. Niveau de diplôme des sans-domicile



Champ : sans-domicile francophones de 18 ans ou plus vivant dans les agglomérations d'au moins 20 000 habitants de France métropolitaine.

Sources : Insee/Ined, enquête auprès des personnes fréquentant des services d'hébergement ou de distribution de repas 2012.

5. Les centres d'accueil des demandeurs d'asile (CADA) ne font pas partie du champ de l'enquête Sans-domicile. Cependant des demandeurs d'asile peuvent être enquêtés s'ils fréquentent les services d'hébergement couverts par l'enquête.

parmi les sans-domicile nés à l'étranger (1 cas sur 2). Elles concernent néanmoins aussi un quart des sans-domicile nés en France. Le faible niveau de diplôme des sans-domicile est à relier avec leurs origines sociales, plus modestes. En effet, parmi ceux qui sont nés en France et ont entre 25 et 60 ans en 2012, les deux tiers avaient un père ouvrier ou employé, contre 55 % des personnes en population générale.

La recherche d'un logement personnel est souvent freinée par le manque de ressources ou de papiers nécessaires

Retrouver un logement est délicat quand on n'a pas d'emploi ou quand son emploi ne permet pas d'avoir suffisamment de revenus pour prétendre à un logement. Même entreprendre une recherche s'avère difficile. À peine plus de la moitié des sans-domicile (54 %) indiquent avoir cherché un logement au cours des 12 derniers mois : 60 % des sans-domicile nés en France et 45 % des sans-domicile francophones nés à l'étranger. Cette recherche est rarement fructueuse : seul un quart des sans-domicile cherchant un logement ont effectivement eu une proposition de logement.

Les sans-domicile qui n'ont pas cherché de logement sont pour les trois quarts des personnes vivant seules. Un peu plus de la moitié d'entre eux bénéficient d'un hébergement stable, en logement « associatif » ou dans un centre où il est possible de rester la journée. Parmi les raisons invoquées pour ne pas chercher de logement, la plus fréquente est le manque de ressources : elle est citée par près de la moitié des sans-domicile qui n'ont effectué aucune démarche pour se loger, qu'ils soient nés en France ou à l'étranger. Une autre explication, invoquée dans 1 cas sur 4, est le manque de papiers nécessaires. Parmi ceux qui sont nés à l'étranger, cette explication est donnée 1 fois sur 2, alors qu'elle est très rarement citée par les personnes nées en France. Le manque de papiers nécessaires était moins souvent invoqué en 2001. Cette évolution s'explique notamment par la plus grande proportion de sans-domicile nés à l'étranger. Mais même en se restreignant aux sans-domicile nés à l'étranger, cette cause est plus fréquente en 2012 qu'en 2001 ; en partie vraisemblablement à cause de l'augmentation de sans-domicile en situation irrégulière.

Pour les personnes nées à l'étranger, être sans domicile semble lié à la période d'arrivée en France. Les sans-domicile francophones nés à l'étranger sont en effet souvent arrivés depuis peu de temps en France : depuis moins de 5 ans pour la moitié d'entre eux (moins de 3 mois pour 5 %), contre seulement 10 % parmi les personnes nées à l'étranger ayant un logement personnel. Une publication récente indique qu'environ 7 % des nouveaux migrants vivent dans des situations transitoires au moment de leur arrivée en France – notamment dans des centres d'accueil pour demandeurs d'asile, dans des foyers de travailleurs migrants ou à l'hôtel – mais qu'au bout d'un an, plus de la moitié a déménagé, en majorité vers un logement personnel [Jourdan, 2012].

Enfin, 1 sans-domicile sur 10 explique qu'il ne cherche pas de logement personnel parce qu'il ne souhaite pas changer de mode d'hébergement. Cette proportion a légèrement baissé depuis 2001 (- 4 points). Les sans-domicile nés en France invoquent cette raison plus souvent (14 %) que ceux qui sont nés à l'étranger (4 %). Elle est un peu plus fréquemment citée par les sans-domicile qui bénéficient de l'hébergement le plus stable : 12 % pour les sans-domicile en logement fourni par une association ou un organisme ou dans des centres où l'on peut rester la journée. ■

Pour en savoir plus

Briant et Donzeau, « Être sans domicile, avoir des conditions de logement difficiles », *Insee Première* n° 1330, janvier 2011.

Brousse C., « Devenir sans-domicile, le rester : rupture des liens sociaux ou difficultés d'accès au logement », *Économie et statistique* n° 391-392, Insee, octobre 2006.

Chausse M.-L., Labrador J., Pierre-Marie E., Roger S., « Les sans-domicile dans l'agglomération parisienne », *Île-de-france à la page* n° 423-426, Insee, juin 2014.

De Peretti G., « Les "sans-domicile" : des stéréotypes à nuancer », *Recherche et prévisions* n° 94, décembre 2008.

Jourdan V., « Les conditions de logement des nouveaux migrants changent et s'améliorent la première année », *Infos migrations* n° 74, DSED, octobre 2014.

Jourdan V., « Elipsa 2013 : les premiers résultats », *Infos migrations* n° 72-73, DSED, juillet 2014.

Jourdan V., « Le logement des nouveaux migrants en 2010 », *Infos migrations* n° 36, DSED, mars 2012.

Le Quentrec-Creven G., « Les conditions de logement des nouvelles migrantes », *Infos migrations* n° 54, DSED, mars 2013.

Yaouancq F., Lebrère A., Marpsat M., Régnier V., Legleye S., Quaglia M., « L'hébergement des sans-domicile en 2012 : des modes d'hébergement différents selon les situations familiales », *Insee Première* n° 1455, juillet 2013.

Yaouancq F., Duée M., « Les sans-domicile et l'emploi : des emplois aussi fragiles que leurs conditions de vie », *Insee Première* n° 1494, avril 2014.

Document de travail méthodologique Insee/Ined à paraître.
